

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

IB/IL

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 21 mai 2012

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption des projets de procès-verbal des 5 et 8 mars et du 7 mai 2012

2. Dossiers européens:

- désignation de rapporteurs:

COM(2012) 124 : Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil concernant l'accès des produits et services des pays tiers au marché intérieur des marchés publics de l'Union et établissant des procédures visant à faciliter les négociations relatives à l'accès des produits et services originaires de l'Union aux marchés publics des pays tiers

COM(2012) 128 : Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions concernant la stratégie de l'Union européenne pour la région de la mer Baltique

JOIN(2012) 1 : Proposition conjointe de Décision du Conseil relative à l'adhésion de l'Union européenne au traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est

- présentation des documents:

COM(2012) 186 : COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL Rapport de suivi sur les préparatifs d'adhésion de la Croatie (M. Marc Angel)

COM(2012) 197 : AVIS DE LA COMMISSION concernant un projet de décision du Conseil européen favorable à l'examen de la modification proposée des traités pour ce qui est de l'adjonction d'un protocole sur l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne à la République tchèque (M. Ben Fayot)

COM(2012) 198 : AVIS DE LA COMMISSION concernant un projet de décision du Conseil européen favorable à l'examen de la modification proposée des traités pour ce qui est de l'adjonction d'un protocole relatif aux préoccupations du peuple irlandais au regard du traité de Lisbonne (M. Ben Fayot)

3. Adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes entre le 12 et le 18 mai 2012
4. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, Mme Christine Doerner, M. Félix Eischen, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M. Paul Helminger, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, M. Marcel Oberweis

Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusé : Mme Lydie Polfer

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. Adoption des projets de procès-verbal des 5 et 8 mars et du 7 mai 2012

Les projets de procès-verbal sont adoptés.

2. Dossiers européens:

- désignation de rapporteurs:

COM (2012) 124 : Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil concernant l'accès des produits et services des pays tiers au marché intérieur des marchés publics de l'Union et établissant des procédures visant à faciliter les négociations relatives à l'accès des produits et services originaires de l'Union aux marchés publics des pays tiers

M. Eischen est nommé Rapporteur. Le document sera également transmis à la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire.

COM (2012) 128 : Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions concernant la stratégie de l'Union européenne pour la région de la mer Baltique

M. Oberweis est nommé Rapporteur.

JOIN (2012) 1 : Proposition conjointe de Décision du Conseil relative à l'adhésion de l'Union européenne au traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est

Mme Mutsch est nommée Rapporteuse.

- présentation des documents:

COM (2012) 186 : COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL Rapport de suivi sur les préparatifs d'adhésion de la Croatie (M. Marc Angel)

Le Rapporteur informe que l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne est prévue pour le 1^{er} juillet 2013. Un projet de loi afférent a été déposé à la Chambre des Députés.

Le présent rapport évalue les progrès réalisés par la Croatie entre le 1^{er} septembre 2011 et le 29 février 2012 dans ses préparatifs en vue de l'adhésion, contient une évaluation générale de son degré de préparation et souligne les domaines où des efforts supplémentaires sont nécessaires pour que la Croatie soit prête à assumer son statut d'État membre le 1^{er} juillet 2013. La Croatie doit notamment faire des efforts à :

- continuer à veiller à la mise en œuvre effective de sa stratégie de réforme judiciaire et du plan d'action qui l'accompagne,
- continuer à renforcer l'indépendance, la responsabilité, l'impartialité et le professionnalisme du pouvoir judiciaire,
- continuer à améliorer l'efficacité du système judiciaire,
- continuer à améliorer le traitement des dossiers de crimes de guerre nationaux,
- continuer à enregistrer dans la durée des résultats concrets grâce à des enquêtes, des poursuites et des décisions de justice objectives et efficaces dans le domaine de la lutte contre la criminalité organisée et la corruption à tous les niveaux, y compris à des niveaux élevés, et dans des secteurs sensibles comme les marchés publics,
- continuer à améliorer son bilan en termes de renforcement des mesures de prévention en matière de lutte contre la corruption et de conflits d'intérêts,
- continuer à renforcer la protection des minorités, y compris par la mise en œuvre effective de la loi constitutionnelle sur les droits des minorités nationales,
- continuer à régler les questions en suspens posées par le retour des réfugiés,
- continuer à améliorer la protection des droits de l'homme,
- continuer à coopérer pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).

Le rapport vient à la conclusion que la Croatie est globalement sur la bonne voie dans ses préparatifs d'adhésion à l'UE. Elle a atteint un niveau très élevé d'alignement de sa législation sur l'acquis. Des progrès supplémentaires ont été accomplis depuis le rapport de suivi 2011 et la dernière mise à jour des tableaux de suivi à l'automne 2011. La Commission européenne a toutefois recensé un petit nombre de points nécessitant des efforts supplémentaires. Les autorités croates doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que le pays soit fin prêt à assumer son statut d'État membre le 1^{er} juillet 2013, dans l'intérêt de la Croatie et de l'UE. La Commission européenne présentera un rapport global de suivi au Parlement européen et au Conseil, ainsi qu'une mise à jour des tableaux de suivi à l'automne 2012.

Débat

Au cours de la discussion, plusieurs autres domaines sont évoqués qui ne sont pas détaillés dans le présent rapport (enseignement supérieur, environnement, phase de transition en ce qui concerne l'accès au marché de travail, droits des

Roms). Le Rapporteur donne à considérer que le rapport global annoncé pour l'automne sera probablement plus complet.

Le Président de la commission fait remarquer qu'il serait intéressant d'être informé sur les conclusions de la visite que le Bureau de la Chambre des Députés effectuera en Croatie.

La commission convient d'inviter le Ministre des Affaires étrangères dans une prochaine réunion pour analyser le projet de loi portant ratification au traité d'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

COM (2012) 197 : AVIS DE LA COMMISSION concernant un projet de décision du Conseil européen favorable à l'examen de la modification proposée des traités pour ce qui est de l'adjonction d'un protocole sur l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne à la République tchèque (M. Ben Fayot)

Lors de la réunion du Conseil européen des 29 et 30 octobre 2009, les chefs d'État ou de gouvernement, tenant compte de la position de la République tchèque, sont convenus de modifier les traités lors de la conclusion du prochain traité d'adhésion, et plus précisément d'annexer au traité sur l'Union européenne («traité UE») et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne («TFUE») un protocole sur l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne à la République tchèque. Ce protocole devrait prévoir que le protocole n° 30 sur l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne à la Pologne et au Royaume-Uni s'applique aussi à la République tchèque. L'avis de la Commission européenne, destiné au Conseil, est favorable.

Le Rapporteur répond à l'intervention d'un membre de la commission qu'il s'agit simplement de prendre note de l'avis de la Commission européenne qui est gardienne des traités européens.

Le représentant de la sensibilité politique ADR est d'avis que le Luxembourg a violé la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne en votant le projet de loi 6127 (Projet de loi du 19 juin 2012 portant modification de la loi du 21 décembre 2007 portant 1. transposition de la directive 2004/113/CE du Conseil du 13 décembre 2004 mettant en œuvre le principe de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'accès à des biens et services et la fourniture de biens et services; 2. modification du Code pénal; 3. modification de la loi modifiée du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance).

COM (2012) 198 : AVIS DE LA COMMISSION concernant un projet de décision du Conseil européen favorable à l'examen de la modification proposée des traités pour ce qui est de l'adjonction d'un protocole relatif aux préoccupations du peuple irlandais au regard du traité de Lisbonne (M. Ben Fayot)

Prenant acte des résultats du référendum irlandais du 12 juin 2008 sur le traité de Lisbonne, le Conseil européen, lors de sa réunion des 11 et 12 décembre 2008, est convenu que les préoccupations du peuple irlandais présentées par le Premier ministre irlandais, concernant la politique fiscale, le droit à la vie, l'éducation et la famille, ainsi que la politique traditionnelle de neutralité militaire de l'Irlande, devaient être traitées de manière à satisfaire à la fois l'Irlande et les autres États membres, grâce aux garanties juridiques nécessaires. Le 20 juillet 2011, le gouvernement irlandais a soumis au Conseil, conformément à l'article

48, paragraphe 2, du traité sur l'Union européenne, un projet tendant à la révision des traités pour ce qui est de l'adjonction d'un protocole relatif aux préoccupations du peuple irlandais concernant le traité de Lisbonne. La Commission européenne rend un avis favorable à ce projet.

3. Adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes entre le 12 et le 18 mai 2012

La liste des documents est adoptée avec les modifications suivantes :

- le document COM (2012) 219 est classé comme document « B » et transmis à la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration ; M. Oberweis est nommé Rapporteur ;
- le document COM (2012) 212 est classé comme document « B » et transmis à la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

M. Angel est nommé Rapporteur des documents JOIN (2012) 13 et JOIN (2012) 14.

4. Divers

Le Président de la commission informe sur les sujets qui seront mis à l'ordre du jour des prochaines réunions de la commission.

Luxembourg, le 26 juillet 2012

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot